

LDP

Laboratoire de droit privé

Le Laboratoire de Droit Privé cherche à travailler en collaboration avec les spécialistes du droit public et d'histoire du droit sur tout projet qui appellerait une approche transversale et pluridisciplinaire marquée.

Créé en janvier 2020, le Laboratoire de Droit Privé procède de la volonté de plusieurs enseignant.e.s-chercheur.e.s privatistes de la Faculté de Droit de l'UPEC, désireux de créer une structure reflétant au mieux leurs orientations scientifiques.

AXES DE RECHERCHE

Le Laboratoire de Droit Privé se donne pour ambition de remettre au premier plan les recherches portant sur quatre axes :

- ◆ Les personnes et la famille ;
- ◆ Le patrimoine et l'entreprise ;
- ◆ Le contrat et les obligations ;
- ◆ Le numérique et les nouvelles technologies.

Au-delà de ces quatre axes traditionnels, le laboratoire entend mener une recherche active au cours des quatre prochaines années, suivant deux axes transversaux : la **responsabilité sociale des entreprises (RSE)** et l'**intelligence artificielle**.

DROIT PRIVÉ

PERSONNES

FAMILLE

PATRIMOINE

ENTREPRISE

NUMÉRIQUE

SOCIAL



ÉCOLE DOCTORALE

Organisations marchés, institutions (ED 530)



ÉQUIPE

Direction
Frédéric Bicheron

24 ENSEIGNANTS-
CHERCHEURS

1 PERSONNEL
ADMINISTRATIF

14 DOCTORANTS



CONTACT

Frédéric Bicheron
frederic.bicheron@u-pec.fr

Johan Menichetti
Administration
01 56 72 61 62
johan.menichetti@u-pec.fr